



Séance ordinaire du Conseil Municipal du Mardi 21 avril 2026 à 20 heures

M. le Maire, Julien SCHICKLIN, ouvre la séance à 20 heures 00 min.

Présents : MM Julien SCHICKLIN, Serge ESTERMANN, Arnaud WALDY, Serge GAISSER, Michel MEYER, Sébastien ROCHE, Elie WOLF et Mmes Sylvie GOEPFERT, Emmanuelle GIELLA, Marie DUMEL-SCHIRMER, Nathalie FLURY, Florence MANGIN, Marilynne MOEBEL.

Absents non-excusés : /

Absents excusés : M. Fabien ROSENBLATT et Mme Julie SCHICKLIN

Procurations : M. Fabien ROSENBLATT donne procuration à Mme Sylvie GOEPFERT et Mme Julie SCHICKLIN donne procuration à M. Serge ESTERMANN.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal du 20 mars 2026
3. Rapports des délégués
4. Urbanisme
 - 4.1 Examen des dossiers déposés
5. Compte-rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal
6. Affaires financières
 - 6.1 Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025
 - 6.2 Affectation des résultats
 - 6.3 Budget Primitif 2026
 - 6.4 Fixation des taux des impôts locaux
7. Divers

Avant de débiter la séance, M. SCHICKLIN demande l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- 7.1 Désignation de délégués communaux
- 7.2 Micro-crèche

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne M. Elie WOLF en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2026

Le Procès-verbal a été transmis aux élus par mail. Il est approuvé à l'unanimité.

3. Rapports des délégués

Mme Sylvie GOEPFERT rapporte le Conseil d'école du mardi 31 mars 2026.

Hygiène et sécurité : PPMS (plan particulier de mise en sûreté) : 2 exercices par an

Exercice incendie : 3 exercices par an

Projets d'école : APQ (Activité Physique Quotidienne) : 30 mn par jour

EPS (Education Physique et Sportive) : 1 cycle pour chaque classe animé par un intervenant (lutte, biathlon, rugby).

Récréations actives : mise en place d'un roulement de jeux de ballons (football, basket, handball, rugby).

Sensibilisation sur les émotions, le vivre ensemble, lutte contre le harcèlement, vie affective et relationnelle, usage des écrans.

Sensibilisation à un usage raisonné des écrans avec la mise en place de la semaine sans écrans en collaboration avec les parents.

Ecole dehors avec une sortie hebdomadaire.

Sorties scolaires : musée Tinguely et musée de la mine et de la potasse.

Olympiades et fête de fin d'année : 26 juin qui finira par un goûter à 16h00 et un BBQ.

Effectifs 2026/2027 :

NIVEAU	EFFECTIFS
PS	12
MS	13
GS	25
Maternelle :	50
CP	27
CE1	12
CE2	14
CM1	15
CM2	14
Élémentaire :	82
Total	132

Divers : l'APE contribue financièrement aux dépenses pour les activités, le matériel, les sorties.

Problème du remplacement des enseignants en arrêt maladie.

Les futurs collégiens iront au collège de Sierentz, Hegenheim étant saturé.

Mme Sylvie GOEPFERT rapporte l'Assemblée générale de l'amicale des sapeurs-pompiers de Michelbach-le-Bas du 17 avril 2026.

Bonne ambiance au sein de l'amicale dont les comptes sont bien tenus.

Rétrospective de l'année 2025 et intervention du chef de corps sur les sorties en intervention de l'année passée. Démission d'un membre : Guillaume STAMPFLER. Nouveau membre : Benjamin SCHAEFFER.

Mme Sylvie GOEPFERT rapporte la Commission tourisme du 12 mars 2026 organisée par Saint-Louis Agglomération et présidée par Max DELMOND.

Bilan 2025 : l'ATT (Agence d'attractivité touristique) a pour mission le développement touristique de notre région : promouvoir le territoire et ses activités, contribuer à coordonner les interventions des acteurs du développement touristique local, assurer l'information des touristes, mettre en valeur le territoire et son identité.

Actions 2025 : une étude a été réalisée sur l'offre d'hébergement qui a permis de lancer des actions concrètes. La restauration et la gastronomie sont des thèmes qui seront abordés en 2026.

L'ATT a aménagé dans de nouveaux locaux au centre-ville de Saint-Louis dans un bâtiment rénové avec une nouvelle équipe. L'ATT compte beaucoup sur son site internet et les réseaux sociaux pour la

promotion du territoire. Elle a participé à 2 salons en 2025 et a réalisé un film d'attractivité qui sera diffusé en 2026.

Plan d'actions 2026: développement des actions de communication, création d'un magazine pour 2027, développement du tourisme de groupe, promotion du patrimoine et des productions locales, valorisation des communes, du commerce et de l'artisanat.

Budget prévisionnel : les recettes 2026 s'élèvent à 365 800 € financées à 98% par SLA, les dépenses sont de 82 590 € pour la gestion, 189 500 € pour les ressources humaines et 84 710 € pour les actions.

M. Julien SCHICKLIN rapporte la séance d'installation du conseil de communauté le 8 avril 2026.

Le conseil de communauté de Saint-Louis Agglomération comprend 78 élus titulaires et 30 élus suppléants depuis la loi NOTRE.

Les sièges sont répartis en tenant compte de la population de chaque commune.

Chaque commune dispose d'au moins un siège et aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges. Par exemple : la commune de SAINT-LOUIS dispose de 19 sièges.

Nore commue dispose d'un siège élu titulaire : Julien SCHICKLIN et d'un siège élu suppléant : Sylvie GOEPFERT.

Les élus locaux représentent les citoyens et leurs collectivités territoriales. Ils sont membres des organes délibérant de ces collectivités et doivent agir pour l'intérêt public local dans le cadre de leur fonction.

Les élus peuvent engager leur responsabilité ou celle de leur collectivité. Cette responsabilité peut être civile, administrative, pénale, financière et politique.

Les conseillers communautaires représentent leur commune au sein de Saint-Louis Agglomération.

Ils ont pour mission d'élaborer des projets et le développement pour le territoire.

Ils informent régulièrement, tout comme les membres des commissions thématiques, leurs collègues élus municipaux sur les affaires débattues à Saint-Louis Agglomération.

Les compétences de Saint-Louis Agglomération : le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire dont mobilité transport public et mobilité douce, l'équilibre social de l'habitat, politique de la ville, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations GEMAPI, l'aménagement entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, la collecte et le traitement des déchets ménagers et déchets assimilés, l'eau, l'assainissement des eaux usées, la gestion des eaux pluviales et urbaines avec les compétences complémentaires.

Les différents budgets de Saint-Louis Agglomération en 2025 :

Le budget principal : Fonctionnement : 80 170 000 €, Investissement : 20 700 000 €

Le budget annexe de l'eau : Fonctionnement : 16 854 940 €, Investissement : 9 193 560 €

Le budget Assainissement : Fonctionnement : 14 822 741 €, Investissement : 9 633 487 €

Le budget Pépinière : Fonctionnement : 215 130 €, Investissement : 153 053 €

Le budget ZA Technoparc : 1 427 295 €, Investissement : 2 671 535 €

Budget ZA Ranspach-le-Bas : 95 906 €, Investissement : 158 011 €

Le siège de Saint-Louis Agglomération se situe Place de l'hôtel de ville à Saint-Louis.

Un pôle de proximité est installé à SIERENTZ et un autre à HAGENTHAL-LE-HAUT (essentiellement pour l'eau et l'assainissement).

Saint-Louis Agglomération dispose d'un centre nautique à SAINT-LOUIS, d'une piscine couverte à VILLAGE-NEUF, d'un espace France Service à SIERENTZ et RANSPACH-LE-BAS, d'une médiathèque intercommunale à SIERENTZ, d'une pépinière d'entreprise sur SCHLIERBACH, d'une maison de santé à FOLGENSBOURG et d'un port de plaisance à KEMBS.

M. Serge ESTERMANN rapporte l'Assemblée Générale du GIC (Groupement d'Intérêt Cynégétique) n°26 le 15 avril 2026.

Le GIC préconise que les communes organisent 1 fois par an une réunion de la 4C qui regroupe les agriculteurs, les chasseurs, la louveterie et la commune, pour entretenir un dialogue plus régulier entre tous les partenaires.

Prélèvements de sangliers en augmentation : 2018 : 138, 2019 : 200 et en 2021 : 300.

Les dégâts occasionnés par les sangliers sont en hausse et doivent faire l'objet d'une déclaration pour être pris en charge.

Afin de préserver la biodiversité, notamment les faons, l'agriculteur doit prévenir 1 jour avant la fauche le GIC pour que les animaux éventuellement présents dans les champs soient repérés et mis en sécurité avant la fauche.

M. Michel MEYER rapporte la réunion du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) qui s'est déroulée le 9 avril 2026 à Saint-Louis.

Présentation de AMALLES : AMAELLES est une structure d'aide et de soins à la personne, née du rapprochement de l'APAMAD. Son nom reflète ses valeurs :

- « AMA », racine latine du verbe aimer,
- « ELLES », en hommage aux équipes majoritairement féminines qui la composent.

AMAELLES accompagne aujourd'hui près de 60 000 personnes en France, dont 800 bénéficiaires dans le département du Haut-Rhin, suivis avec l'appui de 800 bénévoles mobilisés jour et nuit.

L'action d'AMAELLES s'articule autour de cinq grands axes :

- Bien grandir
- Bien vivre
- Bien vieillir
- Bien se soigner
- Bien vivre avec son handicap

L'accueil du jour à Saint-Louis possède 14 places.

PCO (Plateforme de Coordination et d'Orientation) permet d'agir tôt en cas de suspicion de développement pouvant évoquer un trouble du neurodéveloppement.

TND (Trouble du Neurodéveloppement) pour les enfants de 7 à 12 ans présentant un écart significatif de développement ou des acquisitions relatives au fonctionnement adaptatif scolaire et social.

ICOPE (Integrated Care for Older People) permet à toute personne de 60 ans et plus (1 quart de la population française), autonome, de bénéficier d'un dispositif de repérage précoce de la fragilité et de la perte d'autonomie, via un auto-questionnaire.

Ces fonctions sont la mémoire, la nutrition, la vue, la psychologie et la mobilité.

LEO (Lieux d'Écoute et d'Orientation) de la psychoéducation à destination des aidants en psychiatrie. Conçu pour les aidants accompagnant un proche vivant avec un trouble psychique.

4. Urbanisme

4.1 Examen des dossiers déposés

Mme Sylvie GOEPFERT présente les demandes déposées récemment et ayant reçues un avis favorable :

DP06820726F0002	ECO LABEL	11 rue de la République	Installation de panneaux photovoltaïques
DP06820726F0003	ZWILLER Sébastien	31 rue de la Dîme	Création de pergolas
DP06820726F0004	NEHLIG Fabien	35 rue de la Dîme	Installation d'une pergola et d'une piscine
DP06820726F0005	KUHN Cédric	14 rue des Acacias	Démolition d'une piscine maçonnée et remblayage

5. Compte-rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal

Conformément aux délégations qui lui ont été conférées par le Conseil Municipal en date du 20 mars 2026, M. le Maire a renoncé à exercer au nom de la commune, le droit de préemption sur le terrain bâti cadastré section 2 n°145, 9 rue du Moulin d'une superficie de 127 m².

6. Affaires financières

6.1 Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Vu le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal de la commune ;

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique (CFU),

Considérant que Mme Sylvie GOEPFERT, 1^{ère} adjointe a été désignée pour présider la séance,

Considérant de M. le Maire, Julien SCHICKLIN, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Sylvie GOEPFERT, 1^{ère} adjointe, et qu'il ne prend pas part au vote,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2025, lequel se résume de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
	REALISE	REALISE	RESTE A REALISER
Recettes	837 381.16 €	241 839.14 €	264 119.45 €
Dépenses	643 278.26 €	967 993.68 €	129 591.56 €
Résultat de l'exercice 2025	194 102.90 €	-726 154.54 €	134 527.89 €
Résultat de l'exercice 2024	963 544.70 €	504 262.96 €	
Résultat de clôture	1 157 647.60 €	-221 891.58 €	134 527.89 €
Résultat cumulé	1 157 647.60 €	-87 363.69 €	

Le Conseil Municipal, après délibération et à 14 voix « pour » et une abstention.

APPROUVE le Compte Financier Unique (CFU),

DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6.2 Affectation des résultats

Vu l'approbation Compte Financier Unique (CFU) de la commune pour l'exercice 2025,

Vu les résultats de l'exercice,

Constatant que l'état des restes à réaliser s'élève à la somme de 134 527,89 €,

Il en résulte un besoin de financement.

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de l'exercice 2025, comme suit :

- Couverture du besoin de financement en section d'investissement (R1068) : 87 363,69 €
- Résultat reporté en fonctionnement (R002) : 1 070 283,91 €
- Résultat reporté en investissement (D001) : 221 891,58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix « pour » et 1 abstention, approuve d'affecter les résultats comme présenté ci-dessus au Budget Primitif 2026.

6.3 Budget Primitif 2026

Fongibilité M57 2026

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil

Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Cette autorisation doit être renouvelée chaque année si l'assemblée délibérante souhaite la reconduire.

Il est proposé de reconduire cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Vu :

- L'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M57 ;

Considérant que la collectivité a adopté la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022 ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité.

AUTORISE M. le Maire à utiliser la fongibilité asymétrique de crédits budgétaire (virement de crédits d'un chapitre budgétaire à un autre au sein d'une même section), dans la limite de 7.5 % des crédits réels d'une section.

Vote du Budget Primitif 2026

M. le Maire indique qu'il convient de voter le budget primitif pour l'exercice 2026 et propose un vote à main levée des propositions du budget détaillées ci-dessous :

Section de Fonctionnement

Chapitre	Dépenses	Propositions	Vote
011	Charges à caractère général	319 500.00 €	319 500.00 €
012	Charges de personnel	226 200.00 €	226 200.00 €
014	Atténuation de produits	80 000.00 €	80 000.00 €
023	Virement section d'investissement	750 000.00 €	750 000.00 €
042	Operations d'ordre entre section	5 000.00 €	5 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	456 700.00 €	456 700.00 €
66	Charges financières	18 000.00 €	18 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000.00 €	1 000.00 €
68	Dotations aux provisions	300.00 €	300.00 €
TOTAL		1 856 700.00 €	1 856 700.00 €
Chapitre	Recettes	Propositions	Vote
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 070 283.91 €	1 070 283.91 €
013	Atténuation de charges	501.09 €	501.09 €
70	Produits de service du domaine	13 050.00 €	13 050.00 €
73	Impôts et taxes	46 000.00 €	46 000.00 €
731	Fiscalité locale	569 500.00 €	569 500.00 €
74	Dotations et participations	115 000.00 €	115 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	42 000.00 €	42 000.00 €
77	Produits spécifiques	65.00 €	65.00 €
78	Reprises sur provisions	300.00 €	300.00 €
TOTAL		1 856 700.00 €	1 856 700.00 €

Section d'Investissement

Chapitre	Dépenses	Propositions	Vote
001	Déficit d'investissement reporté	221 891.58 €	221 891.58 €
16	Emprunts et dettes assimilées	138 000.00 €	138 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles	42 108.42 €	42 108.42 €
21	Immobilisations corporelles	843 000.00 €	843 000.00 €
23	Immobilisations en cours	120 000.00 €	120 000.00 €
TOTAL		1 365 000.00 €	1 365 000.00 €
Chapitre	Recettes	Propositions	Vote
021	Virement section d'investissement	750 000.00 €	750 000.00 €
10	Dotations, Fonds divers et réserves	282 364.00 €	282 364.00 €
13	Immobilisations corporelles	326 636.00 €	326 636.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000.00 €	1 000.00 €
280	Amortissement des immo. incorporelles	5 000.00 €	5 000.00 €
TOTAL		1 365 000.00 €	1 365 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité le Budget Primitif 2026 dans sa forme présentée.

6.4 Fixation des taux des impôts locaux

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, M. le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.57 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 90.07 %
- taxe d'habitation : 22.81 %

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.57 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 90.07 %
- taxe d'habitation : 22.81 %

CHARGE M. le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

7. Affaires générales

7.1 Désignation de délégués communaux

M. le Maire indique qu'il convient de nommer un délégué titulaire ainsi qu'un délégué suppléant pour le **Syndicat Mixte des cours d'eau du Sundgau Oriental** et propose un vote à main levée des propositions ci-dessous :

Délégué titulaire : M. Michel MEYER

Délégué suppléant : M. Julien SCHICKLIN

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

7.2 Micro-crèche

La micro-crèche a connu un démarrage difficile lié à un manque d'effectif. En effet, les locaux pouvaient accueillir 12 enfants en simultané et seuls 3 enfants étaient inscrits.

Au regard de la situation financière fragile, Mme WEISS a alors saisi la commune pour tenter de pérenniser l'activité de la micro-crèche en sollicitant un gel des loyers.

Un gel des loyers encaissés par la commune du 1^{er} décembre 2025 au 31 mars 2026 a alors été accordé lors des séances du Conseil Municipal des 18 décembre 2025 et 26 février 2026.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal quelle suite donner à ce local.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas prolonger le gel des loyers et attend les conclusions du rendez-vous fixé avec Mme WEISS en date du 22 avril 2026.

8. Divers

- Manifestations à venir :

Le samedi 25 avril 2026 : troc de plantes à la salle Père Muller

Le mardi 28 avril 2026 : cérémonie des nouveaux arrivants et remise des prix maisons fleuries

Le samedi 30 mai 2026 : Journée Citoyenne

- Mise en place d'un site SharePoint pour le Conseil Municipal. Sur ce site, tous les documents, tels que les comptes-rendus de réunions, les PV du Conseil du Municipal et autres seront déposés. Les conseillers recevront un e-mail pour les informer d'un dépôt de document sur le site afin qu'ils puissent les consulter.

- Souscription à l'application Voisins Vigilants :

L'application vise à renforcer la sécurité et la solidarité entre voisins en facilitant la communication rapide des voisins et/ou de la mairie en cas de situation suspecte ou d'urgence.

Cette l'application constitue un outil efficace de prévention. Grâce à un système d'alertes en temps réel, les utilisateurs peuvent informer immédiatement leurs voisins de situations suspectes, ce qui favorise une réaction rapide et contribue à limiter les actes de délinquance.

Par ailleurs, ce dispositif ne se limite pas à la sécurité, mais participe également au renforcement du lien social en facilitant les échanges et l'entraide entre habitants.

L'application est très simple d'utilisation, accessible à tous et permet une diffusion rapide et ciblée de l'information via des notifications ou en cas d'urgence de SMS.

Elle représente ainsi un outil pertinent pour les communes en complément des actions menées par les forces de l'ordre, sans s'y substituer.

Un autre point important concerne son effet dissuasif : la présence d'un réseau actif de Voisins Vigilants tend à décourager les comportements malveillants, les quartiers organisés étant généralement moins exposés à ce type de risques.

Notre commune va donc souscrire à l'application Voisins Vigilants et Solidaires pour une durée de 3 ans. L'application sera gratuite pour les utilisateurs.

- M. Serge GAISSER demande s'il est possible que toutes les réunions ne soient pas concentrées sur le mardi. Afin de contenter le plus grand nombre, les réunions autres que le Conseil Municipal se dérouleront soit le lundi, le mercredi ou le jeudi en tenant compte des disponibilités de chacun.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h40.